

Noromectin® Pour-on ad us. vet.

Solution pour pour-on

Antiparasitaire destiné au traitement et au contrôle des endo- et ectoparasites chez les bovins non allaitants.

Composition

1 ml de Noromectin® solution Pour-on contient:

Ivermectine 5 mg, Colorant: E 131, Excipients ad solutionem

Propriétés / Effets

Le principe actif, l'ivermectine, appartient au groupe des avermectines et agit contre les nématodes (vers ronds) et les arthropodes (vers annelés) par inhibition des impulsions entre les différentes cellules nerveuses ou entre les cellules nerveuses et musculaires, entraînant la paralysie et la mort des parasites. À des doses thérapeutiques, l'ivermectine n'entraîne pas d'effets secondaires chez le bœuf, car il n'atteint pratiquement pas son système nerveux central.

L'ivermectine n'agit pas contre les douves du foie et les vers solitaires.

Pharmacocinétique

Après avoir versé la solution, l'ivermectine est lentement absorbée par la peau et répartie dans l'organisme par le sang. Les concentrations sériques maximales sont atteintes en 4 jours environ. La dégradation de la substance active dans l'organisme est très lente. L'excrétion est essentiellement biliaire et fécale, et seule une très petite partie est excrétée dans les urines.

Indications

L'ivermectine est indiquée pour le traitement et le contrôle des parasites suivants:

Vers gastro-intestinaux (formes adultes et larves de stade 4):

Ostertagia spp. (y compris *Ostertagia ostertagi* inhibé), *Haemonchus placei*, *Trichostrongylus* spp., *Cooperia* spp., *Bunostomum phlebotomum*, *Oesophagostomum radiatum*, *Strongyloides papillosus* (adultes), *Nematodirus* spp. (adultes), *Trichuris* spp. (adultes).

Vers respiratoires (formes adultes et larves de stade 4):

Dictyocaulus viviparus

Vers oculaires (formes adultes):

Thelazia spp.

Hypodermes:

Hypoderma spp.

Acariens de la gale:

Sarcoptes bovis, *Chorioptes bovis*

Poux:

Linognathus vitalis, *Haematopinus eurysternus*, *Damalinea bovis*, *Solenopotes capillatus*

Mode d'emploi/ Posologie

Noromectin® Pour-on ne doit être appliqué sur la peau qu'à la dose recommandée de 0,5 mg d'ivermectine par kg de poids vif, correspondant à 1 ml pour 10 kg de poids vif.

Appliquer la solution le long du dos, en bande étroite, du garrot vers le sommet de la queue.

Noromectin® Pour-on ne doit être appliqué que sur une peau propre, sèche et saine. Après le traitement, les animaux ne devraient pas être exposés à la pluie et à l'humidité au cours des 2 heures suivantes, afin de ne pas diminuer l'efficacité du médicament.

Administré à la dose recommandée, Noromectin® Pour-on contrôle la ré-infection à *Haemonchus placei*, *Cooperia* spp. et *Trichostrongylus axei* jusqu'à 14 jours, à *Ostertagia ostertagi* et *Oesophagostomum radiatum* jusqu'à 21 jours et à *Dictyocaulus viviparus* jusqu'à 28 jours après le traitement. Il agit également jusqu'à 35 jours contre les mouches des cornes (*Haematobia irritans*).

Mise en pâturage:

Les vœux mis au pâturage pour la première fois, doivent être traités par ivermectine 3, 8 et 13 semaines après la mise au pâturage. Ainsi, les animaux seront protégés contre les maladies dues à des vers gastro-

intestinaux et pulmonaires pendant toute la période de pâturage. Tous les animaux du groupe doivent être traités.

Traitement contre les varrons des bovins:

Noromectin® Pour-on est hautement efficace contre tous les stades de développement des varrons des bovins. Cependant, l'époque à laquelle est effectué le traitement doit être judicieusement choisie. Le moment le plus avantageux se situe immédiatement après la fin de la saison de vol des mouches des varrons. Si les larves d'hypodermes sont tuées pendant la période où elles se trouvent dans des zones vitales de l'organisme de l'hôte, des réactions indésirables peuvent survenir. Tuer *Hypoderma lineatum* alors qu'il se trouve dans les tissus oesophagiens peut entraîner des météorismes. Si l'on tue *Hypoderma bovis* dans le canal vertébral, il peut en résulter des symptômes de vertigo et de paralysie. Les bovins devraient de ce fait être traités soit avant, soit après ces stades de développement des mouches des varrons. Les bovins traités avec Noromectin® après la saison de vol des mouches peuvent à nouveau être traités avec Noromectin® au cours de l'hiver contre les parasites internes, la gale ou les poux, ceci sans danger de réaction associée aux varrons.

Effets indésirables

Aucun.

Délai d'attente

Tissus comestibles: 28 jours

Ne pas utiliser chez les vaches allaitantes produisant du lait destiné à la consommation humaine. Ne pas traiter des animaux gestants pendant les 60 jours précédant le vêlage.

Interactions

En cas de vaccination préalable contre les vers pulmonaires, le traitement avec Noromectin® Pour-on ne sera pas commencé avant un intervalle de 14 jours après la seconde vaccination.

Autres remarques

Conservation:

Légèrement inflammable, le médicament doit être stocké à l'écart de la chaleur et des flammes ouvertes. Après ouverture, le contenu du flacon doit être utilisé dans les 6 mois. Le flacon doit être conservé, soigneusement fermé, à température ambiante (15 - 25 °C), au sec et à l'abri de la lumière. Conserver le médicament hors de portée des enfants.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux:

Noromectin® Pour-on peut provoquer des irritations cutanées et oculaires chez l'homme, c'est pourquoi la plus grande prudence est recommandée. Après un contact accidentel, la zone cutanée affectée doit être lavée à l'eau et au savon. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement l'œil avec une grande quantité d'eau et si nécessaire, consulter un médecin. Ne pas manger et fumer pendant la manipulation du produit et se laver soigneusement les mains après utilisation.

Ecotoxicité:

L'ivermectine est excrétée principalement dans les excréments des animaux traités. La composante principale est le principe actif non modifié. L'ivermectine présente dans les excréments entrave le développement de certaines espèces de la faune du fumier (par ex.: larves de mouches et vers de fumier). La dégradation du fumier n'en est cependant pas retardée. Des études attestent qu'après son excrétion, l'ivermectine se lie à des constituants du sol et est libérée si lentement qu'un passage significatif dans les eaux n'est pas à craindre. L'ivermectine libre pouvant être dangereuse pour les poissons ou certains organismes vivant dans l'eau, les réipients et les restes de médicament doivent être éliminés de manière à ne pas nuire à l'environnement.

Swissmedic: 58'596 (A)

ATCvet: QP54AA01

Présentations:

Flacons de 250 ml et 1000 ml

Titulaire de l'autorisation:

ufamed AG, Sursee

Mise à jour de l'information: Janvier 2009